

**Développement durable au Service des Bâtiments
Programme de formation interne**

Thème 1:

L'AGENDA 21 D'YVERDON-LES-BAINS

Thème 2:

LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE DANS LE MONDE

Compte-rendu des conférences-débats du 19 juin_2002

Introduction

M. Perrette rappelle que dans le cycle des conférences retenues pour le programme de formation interne 2002, il y a une alternance voulue entre présentations de projets et de mandats concrets et de thèmes plus généraux, plus philosophiques.

C'est le cas avec les deux conférences d'aujourd'hui, la première, de M. Daniel von Siebenthal, municipal à Yverdon, et par ailleurs collaborateur au SAT, et la seconde, par M. François Hainard, professeur de sociologie à l'Université de Neuchâtel.

Il excuse le chef du Département, M. Philippe Biéler, qui aurait bien voulu assister à ces deux présentations.

Thème 1: L'Agenda 21 d'Yverdon-les-Bains

En Suisse, on compte environ 100 collectivités publiques intéressées d'une manière ou d'une autre à une perspective de développement durable. Dans le canton de Vaud, on peut noter Vevey, Essertines sur Yverdon, Lausanne, le district de Grandson, et la Ville d'Yverdon. Comme facteur déclenchant dans cette ville, il faut noter la conviction d'un conseiller municipal, qui a su faire partager cette conviction à ses collègues, et une motion votée par le Conseil communal à la quasi-unanimité.

La notion de développement durable est née du Sommet de la Terre et plus précisément de l'Agenda 21 qui y fut adopté (programme de développement durable). La Charte d'Aalborg (DK) précise les engagements pour les collectivités locales. En Suisse, deux stratégies nationales du développement durable précisent les objectifs de la Confédération (1997, 2002); la coordination est assurée par le comité interdépartemental Rio (CI-Rio), et aujourd'hui la matière est pilotée par l'ODT. Il existe également un Forum des cantons et des communes qui se réunit deux fois l'an sur invitation de l'ODT.

S'agissant de la démarche suivie à Yverdon, c'est en avril 2000 que le Conseil communal a adopté la motion demandant la mise en route d'un Agenda 21. En septembre, le conseil municipal lui présentait une demande de crédit de Fr. 130'000.- pour lancer les opérations. Une fois le crédit accordé, l'organisation suivante a été mise sur pied:

- Un bureau de coordination, formé de deux conseillers municipaux, MM von Siebenthal et Millasson; deux responsables du service Bâtiments & Urbanisme; et les deux mandataires, soit le bureau Biol-Conseils et la SPE.
- Un groupe de travail d'une soixantaine de personnes, représentant les groupes politiques, l'administration et la société civile (certains à titre individuel). Ce groupe s'est réuni 5 fois entre novembre 2000 et novembre 2001. Les séances eurent pour thèmes: une première sensibilisation; l'état des lieux; les objectifs; les actions; la validation du rapport. Ce rapport n'est naturellement qu'une première étape. Cet

accent mis sur l'intégration de la société civile exprime une volonté d'associer des forces en dehors du cercle politique, qui parfois tourne en vase clos. Le taux de participation fut bon, de 40 à 50 personnes à chaque séance. Durant une partie de ces séances, le plénum était réparti en groupes de travail parallèles.

Les propositions retenues couvrent des champs comme la santé, l'économie, l'emploi, l'intégration, la solidarité Nord-Sud, les enjeux environnementaux, la formation. Le rapport fournit également des cibles de réduction de consommation de ressources non renouvelables. Une cinquantaine d'actions sont proposées, dont 10 ayant besoin d'un financement spécifique, d'un total de Fr. 220'000.-. Diverses actions existent déjà, comme la politique en matière de pistes cyclables, d'autres sont déjà financées par les services compétents. Chaque action est attribuée à un service spécifiquement et fait l'objet d'une fiche descriptive. Les structures de suivi prévues sont les suivantes:

- Un-e délégué-e au développement durable, sur le modèle de la Ville de Neuchâtel; il s'agit d'un poste à mi-temps, et le titulaire serait chargé de mettre en place les indicateurs, d'informer et de communiquer, de coordonner le forum, de mettre en place les tableaux de bord, etc.
- Un Forum du développement durable, issu du Groupe de travail.
- Des indicateurs, qui restent à mettre en place.

Un préavis a été déposé par l'ancienne municipalité pour avaliser ces conclusions. Cependant le Conseil communal issu des élections de l'automne 2001 n'a pas pu conclure à propos de ce préavis, et devant le blocage en commission, la municipalité l'a retiré début juin et en présentera un autre avant la fin de l'année. Un des points d'achoppement a été le poste de délégué. Dans l'intervalle un nouveau chef du service des travaux et de l'environnement a été nommé, avec dans son cahier de charges le suivi de l'Agenda 21.

M. von Siebenthal rappelle en conclusion les avantages de la démarche: -Être plus près de la société civile

- Lancer des projets fédérateurs
- Avoir une vision globale de la ville
- Identifier dans un processus participatif des actions et des projets - Se donner les moyens du suivi.

Discussion

- Quel est le profil du délégué?

Réponse: un généraliste, quelqu'un qui a une vue d'ensemble, qui a le sens de la communication, qui connaît bien la ville et l'administration, qui a un bagage d'études supérieures. M. Perrette rappelle qu'au niveau cantonal une déléguée vient d'être nommée, elle a fait génie rural et un post-grade.

- Que signifie le fait d'avoir une vision globale de la ville? Il faut sortir des limites communales.

Réponse: dans le Groupe de travail étaient représentées des communes voisines, il faut cependant être conscient que celles-ci sont très différentes les unes des autres: cela va de 2000 à 50 habitants et il y a peu de thèmes fédérateurs.

- Comment a-t-on constitué le Forum?

Réponse: les personnes ont été identifiées par les organisateurs du processus et sollicitées soit personnellement, soit en tant que représentant-e-s d'une organisation.

- Comment a-t-on procédé pour les indicateurs?

Réponse: ils ont été identifiés au cours de l'établissement des objectifs et restent à prélever voire à définir au niveau des unités de compte. La Confédération aussi est en plein travail à ce sujet.

- L'action 1 relative à la formation a-t-elle été lancée?

Réponse: non, puisque le préavis a été retiré. Il faut encore faire la liste des institutions en cause, comme le sanu à Bienne.

- Comment la motion est-elle née?

Réponse: la motion a été déposée suite à une discussion au sein de la municipalité, qui a conclu à ce qu'il fallait dans un premier temps sonder le Conseil communal.

Comment pratiquez-vous la notion de gouvernante?

Réponse: c'est notamment l'intégration de la société civile, une volonté que la population se réapproprie son espace d'action.

Thème 2: Le développement urbain durable dans le monde

Le Professeur Hainard présente pour commencer la recherche internationale qu'il coordonne dans 7 pays, qui vise à examiner le développement urbain sous l'angle de la perspective du genre, dans le cadre du programme MOST (Management of Social Transformation) de l'UNESCO, "*Villes, environnement et genre*". Ce programme relie des chercheurs situés en Afrique (Burkina, Sénégal), en Amérique du Sud (Argentine, Brésil, Cuba) et Europe de l'Est (Bulgarie, Roumanie). De tels réseaux multipolaires sont indispensables, si on veut suivre une thématique urbaine. Par ailleurs, il avait suscité une étude pionnière voici une dizaine d'années sur les aspects culturels de la consommation d'énergie, qui montrent les logiques mentales à la base d'un comportement gaspilleur ou au contraire responsable. Ce type de recherche est essentiel et pourtant peu fréquent.

Le développement urbain est un des enjeux majeurs de ce siècle. D'ici une trentaine d'années, la population mondiale va croître de 2,5 milliards d'individus, dont 2 dans les villes du Sud. Sur 6 habitants d'une ville dans le monde, 7 vivront dans le Sud. Or, ce développement urbain est accompagné de graves problèmes de santé, d'équipement, de déchets, d'assainissement, d'environnement, de fonctionnement. La moitié de la consommation d'énergie d'ici 2030 se fera dans les villes.

Le concept de Développement durable apparaît dans ce contexte. M. Hainard lui voit diverses limites et imprécisions. Les enjeux que l'on rencontre sont en effet les suivants:

- Il y a d'énormes disparités dans les consommations d'énergie selon les pays: USA 8 tonnes de pétrole par an et par habitant, 4 tonnes en Allemagne ou en France, 300 kilos en Inde, 17 kilos en Ethiopie.
- Une vision planétaire ne peut pas être uniforme.
- Les principaux besoins doivent être rappelés aux décideurs, pour qu'ils les prennent en compte dans leurs critères.

Face à ces enjeux, M. Hainard reproche au développement durable son caractère utopique, ses contradictions (il met en place des intérêts divergents), son caractère flou (alors qu'il y a lieu d'arbitrer entre objectifs parfois incompatibles), le fait qu'il s'agit d'une approche occidentale, à risque de néocolonialisme. La gouvernance a ses limites quand on est dans des systèmes claniques, où il ne faut surtout pas affaiblir le rôle d'arbitre de l'Etat, et la protection de la nature aussi, quoique le lien intergénérationnel soit une exigence.

Dans le volet pratique de sa conférence, M. Hainard formule les objectifs suivants:

- Réduire la consommation d'énergie, d'espace et de ressources naturelles non renouvelables.
- Faire éclater les découpages administratifs et inventer de nouvelles unités spatiales. - Développer les parrainages entre entreprises, au même titre qu'entre les villes.
- Parler en termes de nouveau paysage urbain, ne pas sacraliser les différences entre ville et campagne; ainsi l'espace urbain recèle beaucoup de surprises en termes de biotopes et beaucoup de nature.
- Considérer que le développement urbain n'est pas que technique ou bâti, mais social. Il y a spatialisation des inégalités sociales, absence de mixité; il faut intégrer les catégories sociales, les étrangers, les générations (cf. le vieillissement) pour créer de nouvelles solidarités. Il faut également veiller à une équité en termes d'infrastructures, qui est loin d'être assurée (cf. comparatif des équipements publics selon les zones à Paris). Pour ne pas l'avoir réalisé, certaines villes sont, de l'avis de sociologues, de véritables générateurs d'insécurité.

Il y a ainsi une sorte d'apartheid sur le territoire. Enfin, il est clair que la ville est un espace masculin en termes de conception et de réseaux de pouvoir. Il y a nécessité de prendre en compte les souhaits des femmes.

- Sur le plan de la réglementation, il faut une décentralisation politique, une fiscalité écologique, un droit de l'environnement efficace, des moyens d'information et d'évaluation (se situer sur l'échelle du développement durable).

- Enfin, il faut un concept du bâti à long terme.

Discussion

-Il y a un contraste entre la critique faite au développement durable et votre programme concret qui s'en inspire directement. Quelle est votre définition du développement durable et comment qualifiez-vous le terme d'utopique?

Réponse: Ma définition tient en quatre points: il s'agit d'une notion multicritères; il s'agit d'une gestion économe des ressources non renouvelables; il faut répartir équitablement les fruits du développement; il y a le respect des droits des générations à venir. Le développement durable peut aussi être un oreiller de paresse car il n'est pas assez contraignant. L'utopie est une bonne chose mais il ne faut pas se payer de mots.

- Vous avez parlé de croissance démographique mais les pandémies actuelles ne vont-elles pas en sens contraire?

Réponse: Il y a un effet démographique, mais il faut surtout dénoncer les lobbies de la pharmacie qui empêchent de diffuser des médicaments de base et l'insuffisance des moyens de prévention. Le développement durable, c'est aussi l'accès équitable à la santé. Mais tout le monde se réfère du développement durable, même Novartis. Philip Morris est certifié ISO 14'001, rappelle M. Perrette. On peut produire de façon propre une denrée qui ne l'est pas...

- Le développement durable est-ce une façon d'imposer une idée au Sud?

Réponse: en effet, comme pour les droits de l'homme, l'initiative vient du Nord. - Quel est le rôle de l'architecte?

Réponse: Le problème est moins dans l'esthétique que dans la conception urbaine, dans les inégalités sur le territoire et en termes d'aménagement et d'équipement.

En conclusion M. Perrette se demande si on va suffisamment loin quand on invoque le développement durable; par ailleurs, un grand travail se fait, et quand nous parlons à nos partenaires, des interrogations simples semblent déjà très novatrices... par exemple quand on pose la question des besoins.

Repères pour le SB

Le développement durable court souvent le risque d'être balayé d'un revers de main parce que d'aucuns s'en réclament -à tort. Le caractère insuffisamment normatif de la notion est ici une faiblesse. Sa dimension éthique est insuffisamment connue. Le fait que sur le plan politique déjà peu' est trop pour d'aucuns devrait montrer que la notion est au contraire riche d'enjeux. Il faut poursuivre la construction normative et bien distinguer l'analyse du corps doctrinal et l'analyse de sa mise en œuvre, et ne pas condamner l'un en raison de l'autre.